

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 11 janvier 2024 à 20H30

Le 11 JANVIER 2024,

Le conseil municipal, légalement convoqué le 5 janvier 2024, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond VOUZELLAUD, Maire.

**Présents :** Mme Isabelle LAZERAN, Mme Sylviane DEGAIT, Mme Maria DECOUTY, Mme Marylène GAUTHIER, Mme Christelle LEONARD, M. André CLARISSE, M. Gervais LAMARE, M. Pascal MERIGUET, Mr Patrick BOHERS et M. Jean PUYHARDY.

## **Pouvoirs :**

Le Président ayant ouvert la séance à vingt heures trente minutes et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Gervais LAMARE est désigné pour remplir cette fonction.

## **Ordre du jour :**

- Mandatement investissement 2024.
- SEHV : adhésion au groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation.
- Invitation apéritif déjeunatoire pour les bénévoles de la fête de l'huître 2023.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire présente ses vœux pour cette nouvelle année.

### **- Mandatement investissement 2024.**

Le conseil municipal autorise le Maire à liquider et à mandater des dépenses d'investissement pour 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

### **- SEHV : adhésion au groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation.**

Le contrat passé avec la société ENGIE solutions pour la maintenance de la chaudière et du chauffe-eau gaz de la cuisine arrive à son terme le 30 juin 2024. Le SEHV propose une nouvelle adhésion au groupement de commandes pour lancer une consultation. Le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement.

### **- Invitation apéritif déjeunatoire pour les bénévoles de la fête de l'huître 2023.**

Un apéritif déjeunatoire sera offert le 3 février aux bénévoles qui ont œuvrés pour la fête de l'huître. Mr le Maire indique que le vin d'honneur sera offert par la mairie et le repas par l'association des amis de Saint Eutrope.

### **- Bulletin municipal.**

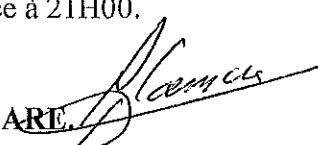
Mr le Maire demande à la commission communication de rédiger le bulletin municipal. Mme Christelle LEONARD tapera les textes et la mise en page sera faite par la secrétaire de mairie. Les articles des associations seront limités à une page avec des photos.

### **- Questions diverses.**

Mr le Maire indique que la demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public a été demandée à l'état dans le cadre des fonds verts.

Fin de la séance à 21H00.

Le secrétaire,  
Gervais LAMARE



Le Maire,  
Raymond VOUZELLAUD.

